

1. *Débitrice*: **Restaurant le 5 1/2 Sàrl**, Grand-Rue 61,
1618 **Châtel-St-Denis**
2. *Remarques*: exploitation d'un restaurant
Délai pour intenter action en opposition devant le président
du Tribunal de la Veveyse, à Châtel-St-Denis: 20 jours dès la
publication, sinon l'état de collocation sera considéré
comme accepté.
L'inventaire est également déposé.
Les créanciers peuvent dans le même délai demander la ces-
sion des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet de revendic-
ations de propriété admises par l'administration (art. 47/
49 OAOF). A ce défaut, les décisions de celle-ci deviendront
exécutoires.

Office cantonal des faillites Fribourg
1701 Fribourg
(00922242)